

DROITS DE LA PERSONNE

Le document publié par l'ONU en 1983 et intitulé "Droits de l'homme: Recueil d'instruments internationaux", recense au total 57 instruments. Avec l'adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en décembre 1984, il existe maintenant 58 instruments, dont 31 sont des traités (expression qui englobe les pactes, conventions et protocoles). Les autres sont des déclarations, des codes et des règles-types minimales.

Le Canada est partie à 20 de ces 31 traités. Fait plus important, nous sommes partie à cinq des six grands instruments touchant les droits de l'homme, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La seule majeure convention sur les droits de l'homme dont le Canada ne soit pas partie est la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

Le 23 août 1985, le Canada signait la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des discussions ont été engagées avec les provinces et territoires en vue d'envisager les changements qui pourraient devoir être apportés à la législation canadienne de façon à permettre au Canada d'appliquer pleinement la Convention et, subséquemment, de la ratifier.

RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LE CANADA EN VERTU DES CONVENTIONS DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le Canada a présenté au Comité des droits de l'homme, entre le 30 octobre et le 1^{er} novembre 1984, un rapport supplémentaire sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Notre premier rapport en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en janvier 1985. Un premier rapport sur les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été déposé au Parlement et présenté aux Nations Unies en avril 1985. Notre septième rapport en vertu de la Convention sur l'élimination de